



Conseil National de l'Ordre des Médecins

République Gabonaise
Union – Travail – Justice

B. P. : 12 075 Libreville
Email.: cnomgabon@gmail.com
Web.: www.cnom-gabon.com

N° 0073/2026/CNOM/P/CSZ

COMMUNIQUE UNION

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS COMMUNIQUE

Le Bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) déplore l'ambiance délétère née de la publication dans les réseaux sociaux d'une contestation du critère d'âge pour l'éligibilité au Bureau du CNOM.

Il s'étonne également du procès d'intention qui qualifie le critère d'âge de verrouillage du processus électoral source de conflit intergénérationnel.

Aussi, il rappelle que l'une des missions fondamentales du Bureau de l'Ordre est la conciliation, et que la médecine s'exerce au quotidien en toute confraternité, sans antinomie intergénérationnelle pour l'intérêt du malade.

En conséquence, pour ramener la quiétude nécessaire à l'élection d'un bureau dont la légitimité ne doit souffrir d'aucune contestation, pour une mise en œuvre rapide des résolutions pertinentes issues de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2026, le Bureau de l'ordre décide :

- 1) Du maintien du critère d'âge de 45 ans pour les postes de président et vice président, le CNOM étant une institution exigeant une gestion différente de celle d'un syndicat ;
- 2) De l'annulation du critère d'âge de 40 ans pour les autres postes.

Le Bureau du CNOM invite donc le collège électoral médical à choisir en toute souveraineté et sagesse, conformément à la jurisprudence des dernières élections et aux usages en la matière.

Fait à Libreville le 22/04/2026

Le Président

Dr Emmanuel OGANDAGA